

QUESTION ÉCRITE E-3564/02
posée par Marialiese Flemming (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Normes uniformes de protection des animaux au niveau de l'UE

Étant donné que certains pays de l'UE (Autriche, Allemagne) possèdent des normes très élevées dans le domaine de la protection animale, alors que d'autres États ne prévoient pas la moindre protection, il paraît nécessaire d'adopter au niveau communautaire une législation prévoyant des normes minimales de protection des animaux, au sens du protocole n° 24 du traité d'Amsterdam sur la protection et le bien-être des animaux.

La Commission est-elle disposée à élaborer une telle directive?

Dans l'affirmative, quand la Commission prévoit-elle de déposer une proposition en ce sens?